

EXTRAIT DU COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Février 2018

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35

Date de la convocation : 31 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de La Ronde sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DUPRAZ, M. DEBEGUE, délégués d'Andilly les Marais,
Mme ROCHETEAU, déléguée de Benon,
M. BOISSEAU, Mme BOUTET, délégués de Charron,
Mme BOIREAU, M. PARPAY, délégués de Courçon,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. BESSON, délégué de Ferrières,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, délégué de La Ronde,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. BELHADJ, MIGNONNEAU, BODIN, MAITREHUT, délégués de Marans,
M. NEAU, Mme ROBIN, délégués de Nuailled'Aunis,
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
MM. PETIT, SUIRE, Mmes GEFFRE, VIVIER, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, déléguée de Saint Ouen d'Aunis,
Mme DUPE, déléguée de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, Mme SINGER, déléguée de Villedoux.

Absents excusés : MM. FAGOT, BAUDOUIN, BONTEMPS, PAJOT, LUC, Mmes BRAUD, GUINET, BAUDIN-MOYSAN, RAYE.

Absents : MM. TAUPIN, CRETET.

Madame BRAUD donne pouvoir à Madame BOUTET, Madame GUINET donne pouvoir à Monsieur SERVANT, Madame BAUDIN-MOYSAN donne pouvoir à Monsieur MIGNONNEAU, Monsieur BONTEMPS donne pouvoir à Monsieur BELHADJ, Monsieur PAJOT donne pouvoir à Madame AMY-MOIE, Monsieur LUC donne pouvoir à Madame DUPE.

Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme AUXIRE, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration Générale, Mme GAUFFENIC, Finances.

Secrétaire de séance : Corinne SINGER

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2018

Les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ont approuvé le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2018.

2. FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants (art L 5211-36 du code général des collectivités territoriales par renvoi au L2312-1 du même code).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération **et d'un vote** afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

I. PREAMBULE

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, les Présidents des établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus doivent présenter « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. »

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dans son article 13, vient compléter les obligations des collectivités territoriales. Celles-ci doivent présenter leurs objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité pour le budget principal et les budgets annexes.

Le rapport donne lieu à un débat puis celui-ci donne lieu à une délibération spécifique qui doit être transmise au représentant de l'Etat. Ce rapport doit également faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la collectivité.

Objectif du débat d'orientation budgétaire (DOB):

- Exposer l'environnement général, évolution du contexte économique ;
- Informer sur la situation financière de la collectivité ;
- Discuter des orientations budgétaires : perspectives et prospectives budgétaires

II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A. Contexte national

La préparation du budget 2019 s'inscrit dans un contexte économique général moins favorable que l'année précédente.

Selon les données de la Banque mondiale, la France a cédé sa place de 6^e puissance économique mondiale à l'Inde. En outre, après une croissance dynamique en 2017 l'INSEE prévoit un ralentissement en 2018, +1.7% en 2018 après +2.3% en 2017. Ceci s'explique par un affaiblissement des investissements des entreprises (+3.1% en 2018 après +4.4% en 2017) mais également, dans une moindre mesure, de la consommation des ménages (+ 1.0% en 2018 contre +1.1% en 2017). La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages. Après des années de stabilité des prix, 2017 et 2018 ont vu le retour d'une poussée inflationniste, elle devrait atteindre 1.6% en 2018. Selon l'INSEE, cette accélération serait principalement due au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac.

En France, le taux de croissance du PIB décélérerait pour atteindre 1.7% en 2018 contre une progression de 2.2% en 2017. Les prévisions maintiennent le taux de croissance de 1.7% jusqu'en 2021.

Pour 2019, le gouvernement envisage :

- Un taux de croissance du PIB de 1.7%
- Une inflation de 1.3%
- Des taux d'intérêt en progression : Taux courts (BTF 3 mois) : 0.40% contre -0.40% en 2018 ; taux longs (OAT) : 2.15% contre 1.40% en 2018.
- Faible croissance des dépenses publiques : 0.6% en 2019 contre 0% en 2018.
- Baisse des prélèvements obligatoires : -25Md€ en 2019 correspondant à l'allègement pérenne de cotisation sociales pour les entreprises (-20Md€) et la 2^e phase de dégrèvement de la taxe d'habitation. Ce qui dégrade le déficit du budget de l'Etat de 98.7Md€
- Maintien du déficit des administrations publiques en dessous de -3% du PIB : -2.8% du PIB en 2019 contre -2.6% en 2018

Et concernant les finances des administrations publiques locales :

- Croissance modérée des dépenses de fonctionnement : 1.2% en 2019

- Retour de la croissance des dépenses d'investissement : hausse de 8.1% en 2019 après 7.2% en 2017 et 7.5% en 2018.
- Croissance plus dynamique des recettes : 2.9% en 2019 contre 2.5% en 2018.
- Provenant de l'augmentation des impôts directs locaux +3.3% et de la stabilisation en valeur des concours de l'Etat.

B. Loi de finances pour 2019 (dispositions relatives aux EPCI)

1- Concours financiers de l'Etat (art 23,28 du PLF 2019)

L'article 23 du projet de loi de finances 2019 fixe le montant de la DGF pour l'année à **26,953 Md€**. La DGF est quasiment stable en 2019, comme promis. *Cependant, nous pouvons constater une augmentation des transferts financiers de l'Etat. Ils atteignent 111.4Md€ en 2019 contre 104Md€ en 2018. Ceci tient principalement de la 2^{ème} phase du dégrèvement de la taxe d'habitation.*

2- Réforme de la dotation d'intercommunalité (art 79 du PLF 2019)

Le montant total de cette dotation s'élève à **1.553Md€ en 2019** : correspondant à un **abondement de 30M€** et d'un complément attribué aux groupements ayant perçu en 2018 une attribution inférieure à 5€ par habitant. Ce complément ne s'adresse qu'aux EPCI ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie (222 EPCI bénéficiaires).

Ces augmentations sont financées au sein de la DGF.

La réforme de la dotation d'intercommunalité, inspirée des recommandations du comité des finances locales, prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant l'architecture actuelle : 30% de dotation de base et 70% de dotation de péréquation.

L'article 79 du PLF 2019 prévoit des garanties de dotation :

- une garantie générale stipulant qu'à compter de la 3^{ème} année dans la même catégorie l'attribution par habitant sera au moins égale à 95% de l'année précédente,
- des garanties conditionnelles : CIF de la Communauté de Communes supérieur à 0.5 ou un potentiel fiscal par habitant inférieur d'au moins 50% à la moyenne de la catégorie.

3- Soutien à l'investissement public local (article 81)

Les dotations allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8Md€**.

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste inchangée.

L'article 81 élargit les possibilités de financement de la DETR lorsque celle-ci est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La DSIL s'élève à **570 M€** pour 2019 contre 615 M€ en 2018. La répartition des montants alloués à chaque collectivité prendra en compte la population de l'année précédente.

- Automatisation du FCTVA

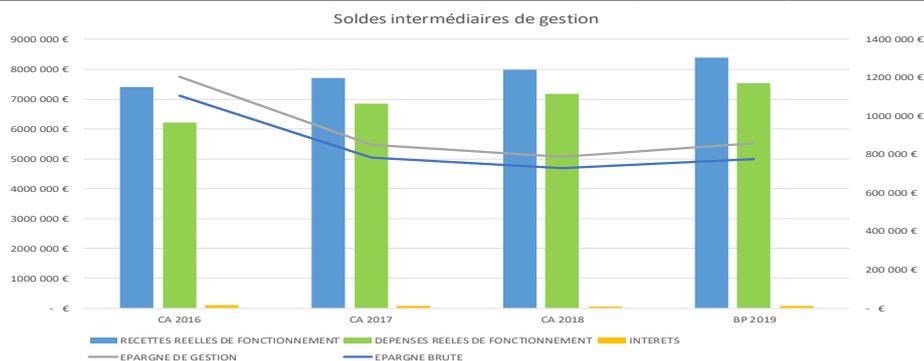
Mise en œuvre décalée de l'automatisation du FCTVA au 1er janvier 2020 au lieu du 1er janvier 2019, date initialement prévue.

III. L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A. L'épargne de gestion et autofinancement

L'épargne brute, aussi appelée autofinancement résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF). L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. L'épargne de gestion correspond à la différence entre les RRF et les DRF hors intérêts des emprunts et cessions d'immobilisation.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 413 238 €	7 712 303 €	7 976 786 €	8 403 145 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 209 129 €	6 862 579 €	7 188 228 €	7 545 612 €
EPARGNE DE GESTION	1 204 110 €	849 724 €	788 558 €	857 533 €
INTERETS	98 721 €	66 104 €	60 272 €	80 000 €
EPARGNE BRUTE	1 105 388 €	783 620 €	728 286 €	777 533 €



L'épargne se stabilise en 2018 à un niveau proche de 750 000 €. Les projections 2019 restent encourageantes dans le même étiage.

Le taux d'épargne brute envisagé pour 2018 pour la CDC Aunis Atlantique est de 9 % contre 11% pour la moyenne nationale (source ADCF 2017).

Les autres ratios de structure confortent la situation convenable :

- Le faible endettement : 84 €/hab. contre 180 €/ hab. en moyenne sur les EPCI FP
- La capacité de désendettement proche de la moyenne (2,71 années pour la CDC contre 3,3 années pour la moyenne nationale)
- Un fond de roulement très confortable : 4 627 K€ à fin 2017 et qui se conforte chaque année (+ 454 K€ en prévisionnel 2018).

L'enjeu résidera dans la capacité à maintenir ce niveau d'épargne dans la durée, sachant que ce type de ratio peut s'inverser rapidement.

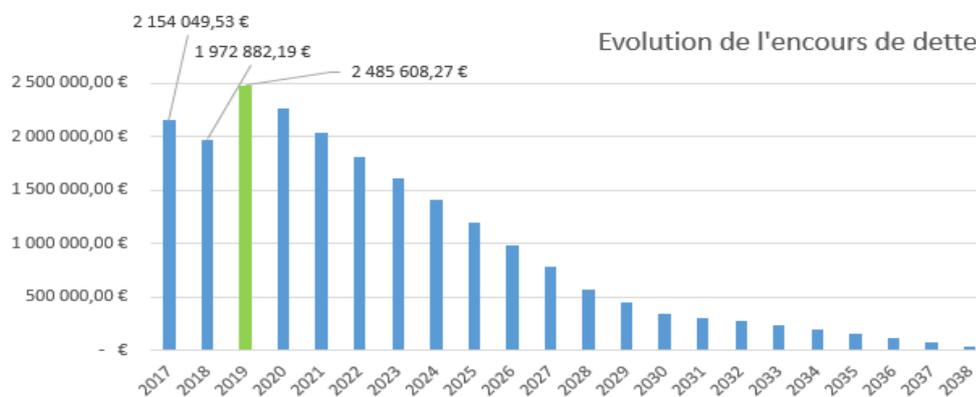
Pour conclure sur ces grands équilibres, même si la situation reste convenable, on voit apparaître un tassement de l'épargne qui est à surveiller.

Il conviendrait, au regard des investissements envisagés, susceptible de générer de nouvelles charges de fonctionnement, de s'interroger à moyen terme sur une évolution de la fiscalité. En effet, la croissance dynamique de ces dernières années, des bases physiques (ménages) a permis de générer de nouvelles recettes sans impact sur les taux.

B. La dette

1- Evolution de l'encours de la dette par année

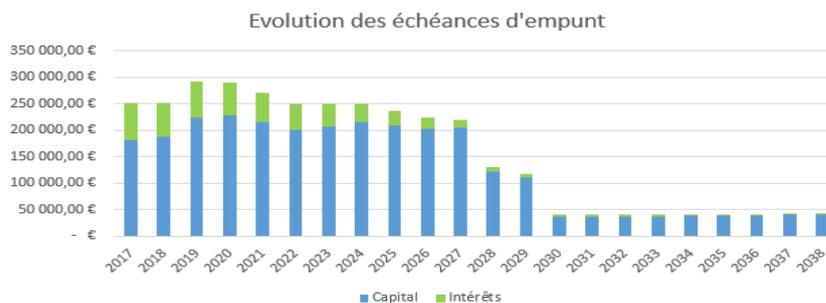
Le profil d'évolution de l'encours de la dette du budget principal est la suivante, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau ultérieur :



2- Evolution des remboursements des emprunts

Au cours de l'année 2018, un emprunt de 700 000 € a été contracté sur le budget principal.

A noter qu'un emprunt de 600 K€ a été contracté pour permettre de financer notamment la construction du magasin fermier et imputé sur le budget annexe « Ateliers relais et immobilier d'entreprises ».

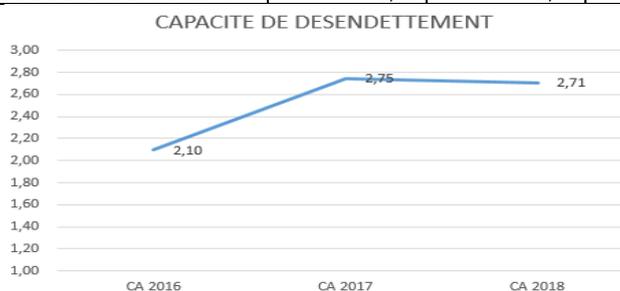


3- Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante.

La capacité de désendettement de la communauté de communes est d'environ 2,71 années en 2018, ce qui confirme la bonne situation financière de la collectivité au regard de la dette (zone d'alerte au-delà de 7 à 10 ans).

ANNEE	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAPITAL RESTANT DU	2 316 130,44	2 154 049,53 €	1 972 882,19 €
EPARGNE BRUTE	1 105 388,00 €	783 619,51 €	728 286,38 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT	2,10	2,75	2,71



IV. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

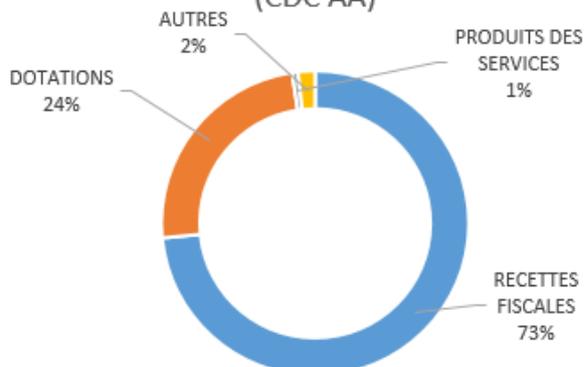
Les orientations s'inscrivent dans la trajectoire définie par le projet de territoire et les perspectives présentées dès 2015. Ceci, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute et maintenir une capacité d'autofinancement nette positive et en assurant la soutenabilité de la dette.

A. Section de fonctionnement

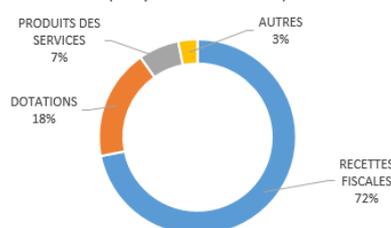
1. Recettes de fonctionnement

a) Structure des recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement (CDC AA)



Structures des recettes de fonctionnement (moyenne nationale)



	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	2019/2018	
70	Produits des services	106 550,72 €	109 000,00 €	270 996,44 €	51 400,00 €	-53%
73	Impôts et taxes	5 340 522,15 €	5 517 400,00 €	5 700 975,10 €	6 092 000,00 €	10%
74	Dotations, subventions...	1 720 730,47 €	2 300 130,00 €	1 804 572,97 €	2 000 095,00 €	-13%
75	Autres produits de gestion courante	73 754,33 €	87 200,00 €	68 136,55 €	59 500,00 €	-32%
76	Autres produits de gestion courante	- €	50,00 €	- €	50,00 €	0%
77	Produits exceptionnels	377 190,58 €	2 000,00 €	6 603,52 €	75 100,00 €	ns
013	Atténuation de charges	93 555,03 €	90 600,00 €	125 501,42 €	125 000,00 €	38%
sous total recettes réelles		7 712 303,28 €	8 106 380,00 €	7 976 786,00 €	8 403 145,00 €	

b) Evolution des recettes de fonctionnement

En 2019, les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 8 403 K€ contre 7 976 K€ en 2018 (+5,35%). Les points marquants se résument ainsi :

Les produits des services :

- Le remboursement exceptionnel des subventions CEJ 2018 indument perçu par les communes disparaissent du chapitre 70 en 2019

Les impôts et taxes :

- Mise en place de la taxe GEMAPI et perception sous forme de taxe additionnelle au chapitre 73 (+382 K€)
- Les produits des impôts fonciers et d'habitation sont envisagés comme variant de + 2,2 %, correspondant à la revalorisation des valeurs locatives par rapport à 2018 (part physique (0,5%) et législative (1,7%) générant 88 K€ de recettes supplémentaires). A noter que la CDC ne souhaite pas augmenter les taux, à l'instar de ce qui est fait depuis 2014,
- La taxe de séjour est anticipée en baisse de 30 K€ liée aux incertitudes sur deux établissements phares du territoire,

Les dotations et subventions

- L'ensemble des dotations est considéré comme identique aux crédits 2018
- Les recettes liées au programme LEADER sont enfin attendues en 2019 (notamment animation annuelle)

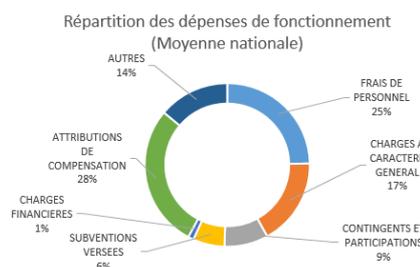
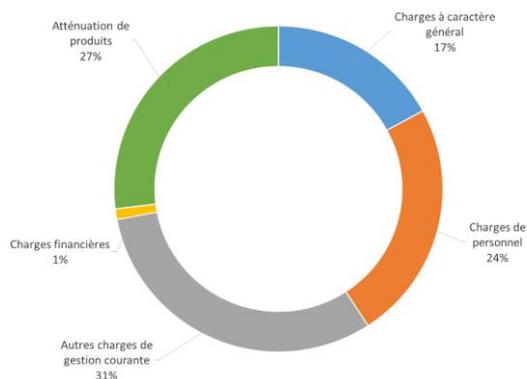
2. Dépenses de Fonctionnement

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7 625 K€ au lieu de 7 287 K€ en 2018, soit en faible croissance de 6%.

a) Structure et évolution générale des dépenses :

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	2019/2018	
011	Charges à caractère général	1 044 949,81 €	1 401 745,00 €	1 397 009,92 €	1 300 098,00 €	-7%
012	Charges de personnel	1 500 432,63 €	1 655 000,00 €	1 829 973,23 €	1 813 200,00 €	10%
65	Autres charges de gestion courante	2 262 239,01 €	2 117 650,00 €	1 906 222,73 €	2 376 014,00 €	12%
66	Charges financières	66 104,32 €	66 500,00 €	60 271,53 €	80 000,00 €	20%
67	Charges exceptionnelles	- €	1 000,00 €	64,21 €	1 000,00 €	0%
014	Atténuation de produits	2 054 958,00 €	2 045 000,00 €	2 054 958,00 €	2 055 300,00 €	1%
sous total dépenses réelles		6 928 683,77 €	7 286 895,00 €	7 248 499,62 €	7 625 612,00 €	

Répartition des dépenses de fonctionnement



b) Les charges à caractère général

Certaines charges courantes liées à la GEMAPI disparaissent en 2019 du budget principal (58 K€). La fin de location des modulaires de la base de voile ainsi que l'achat des copieurs réduisent le budget locations.

c) La masse salariale

La masse salariale va abaisser de l'ordre de 17 K€ en 2019 pour différentes raisons :

- L'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (29 K€),
- Le traitement en année pleine des postes pourvus en 2018 (91 K€)
- Recrutement d'un agent de développement économique (remplacement) pour 30 K€
- Baisse des remplacements (- 30 K€)
- La prise en charge sur le budget REOM et GEMAPI des agents concernés (-137 K€)

d) Autres charges de gestion courante :

- La taxe GEMAPI est reversée au budget annexe (382 K€),
- La montée en charge du CIAS nécessitera 60 à 80 K€ de contribution annuelle suite au recrutement courant 2018 d'un travailleur social et second logement d'urgence.
- La contribution au SDIS augmente significativement en 2019 (+36 K€, soit plus de 10%).
- Par ailleurs, le Parc Naturel Régional révisé ses statuts pour solliciter une contribution aux EPCI (21K€ en 2019),
- Enfin, l'enveloppe consacrée aux subventions récurrentes aux associations reste la même qu'en 2018.

B. Section d'investissement

1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement suivent la logique du plan pluriannuel d'investissement (PPI) envisagé lors du projet de territoire. Afin d'avoir une vision d'ensemble des besoins de financement sur le mandat, le processus d'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) vient lister l'ensemble des besoins, budgets par budget.

Avec une charge nette des investissements du budget principal estimée à 7 275 K€ et un fonds de roulement net global de l'ordre de 4 627 K€ à fin 2017 (5 080 K€ fin 2018), le recours à l'emprunt doit s'établir à 3 500 K€ d'ici fin 2021. Pour autant, il conviendrait de renforcer l'autofinancement annuel, notamment au regard des charges de fonctionnement induites par les investissements ce qui confirmera une nécessaire réflexion sur l'évolution de la fiscalité.

Pour autant le faible cout de l'argent actuel (taux d'intérêts) sera profitable.

Les différents projets sont listés ci-après :

PPI DU BUDGET PPAL 2019 A 2021 - ETAT AU 06/02/19									
N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'investissement	DEPENSES			RECETTES			CHARGE NETTE
			CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECONOMIE / TOURISME									
201801	ESPACE DE CO-WORKING MARANS	452 600 €	452 600 €	- €	- €	250 000 €	- €	- €	202 600 €
201803	LA BRIQUETERIE	788 710 €	30 000 €	758 710 €	- €	- €	200 000 €	- €	588 710 €
201709	VALORISATION SEVRE FLUVESTRE	571 000 €	571 000 €	- €	- €	460 000 €	- €	- €	111 000 €
201902	BOUCLES VELOS	35 000 €	35 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000 €
201722	SITES TOURISTIQUES	61 500 €	46 500 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €	- €	- €	46 500 €
PETITE ENFANCE									
201727	BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC	173 370 €	133 370 €	20 000 €	20 000 €	- €	- €	- €	173 370 €
SERVICES									
201804	POLE DE SERVICE	6 189 000 €	378 600 €	1 423 200 €	4 387 200 €	50 000 €	625 000 €	1 493 000 €	4 021 000 €
SOCIAL									
201805	POLE SOCIAL	899 800 €	719 800 €	180 000 €	- €	621 200 €	- €	- €	278 600 €
201814	LOGEMENT SOCIAL	150 000 €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000 €
201806	AIRE DE GRAND PASSAGE GDV	285 000 €	235 000 €	50 000 €	- €	50 000 €	- €	- €	235 000 €
SPORTS									
201711	GYMNASE DE MARANS	3 447 800 €	2 543 600 €	904 200 €	- €	1 310 000 €	380 000 €	- €	1 757 800 €
201807	PLATEAU D'EVOLUTION COURCON	265 000 €	39 000 €	226 000 €	- €	- €	110 000 €	- €	155 000 €
201715	MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	22 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	- €	- €	- €	22 500 €
201809	AUTRES BATIMENTS A USAGE SPORTIF	45 600 €	39 600 €	3 000 €	3 000 €	- €	- €	- €	45 600 €
TRANSITION ENERGETIQUE / MOBILITE									
201812	TRANSITION ENERGETIQUE	160 200 €	60 200 €	50 000 €	50 000 €	- €	- €	- €	160 200 €
201812	PCAET	55 000 €	55 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	55 000 €
201812	VEHICULES ELECTRIQUES	159 300 €	159 300 €	- €	- €	79 000 €	- €	- €	80 300 €
201903	POLES MULTIMODAUX	396 000 €	18 000 €	378 000 €	- €	- €	50 000 €	- €	346 000 €
AMENAGEMENT									
201719	PLUJ / PLU COMMUNAU	343 000 €	319 000 €	24 000 €	- €	79 000 €	27 000 €	- €	237 000 €
DEPENSES COURANTES									
201815	NOUVEAUX SERVICES TECHNIQUES	45 200 €	45 200 €	- €	- €	- €	- €	- €	45 200 €
201704	MATERIEL NON ROULANT	42 700 €	25 700 €	8 000 €	8 000 €	- €	- €	- €	42 700 €
201705	MATERIEL ROULANT	61 000 €	36 000 €	- €	25 000 €	- €	- €	- €	61 000 €
201721	MEMORIAL DE LA POCHE DE LA ROCHE	7 000 €	7 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 000 €
201710	MOBIER ET INFORMATIQUE	65 000 €	35 000 €	15 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	65 000 €
201811	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECH	40 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	- €	40 000 €
201714	LOGICIELS	131 500 €	86 500 €	45 000 €	- €	- €	- €	- €	131 500 €
201714	EQUIPEMENT SIG	70 000 €	70 000 €	- €	- €	35 000 €	- €	- €	35 000 €
201717	VOIRE DES EQUIPEMENTS COMMUNAL	46 500 €	25 500 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	- €	46 500 €
201814	FONDS DE CONCOURS	160 000 €	160 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	160 000 €
201816	FONCIER	160 000 €	160 000 €	- €	- €	160 000 €	- €	- €	- €
201901	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	211 015 €	128 310 €	33 755 €	48 950 €	- €	- €	- €	211 015 €
FCTVA						979 459 €	613 629 €	677 598 €	2 270 685 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL						4 088 659 €	2 005 629 €	2 170 598 €	7 275 410 €

FINANCABLE PAR :
2 500 K€ DE TRESORERIE
1 275 K€ D'AUTOFINANCEMENT
3 500 K€ D'EMPRUNT

2. Recettes d'investissement

Les recettes principales d'investissement seront :

- Le fonds de compensation pour la TVA,
- Les subventions.

La contractualisation régionale à travers le Contrat de dynamisation La Rochelle, Ré et Aunis récemment élaboré et les financements de l'Etat à travers le dispositif Contrats de ruralité, combinés à un soutien fort du Département sur les équipements sportifs, laissent augurer des niveaux de financement des investissements à un niveau correct mais nécessitant une vigilance de tous les instants.

a) Budgets annexes et budget autonome

1. Budgets annexes

- Maisons de l'enfance
- Environnement Déchets (M4)
- Pôle Nature
- Prodélec (panneaux photovoltaïques)
- Ateliers relais et immobilier d'entreprises
- Zone d'activités Beauvallons
- Zone commerciale Ferrières- Saint Sauveur
- Zone d'activités Beauvallons II
- Zone d'activités de Saint François
- Zone d'activités des Cerisiers (Villedoux)

Un budget annexe « Gemapi » est créé en 2019 pour recevoir l'ensemble des dépenses et recettes afférentes.

2. Budget autonome

- Centre Intercommunal d'Action Social (M14)

V. LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

A. Montant des rémunérations annuelles Brutes :

	Montant total des rémunérations annuelles brutes 2018 BUDGET PRINCIPAL
Titulaires	739 232,44 €
Contractuels	291 378,98 €
Total 2018	1 030 611,42 €

La **rémunération annuelle brute** du salarié sert de base au calcul des différentes cotisations sociales patronales et comprend le salaire indiciaire majoré notamment des primes, et le cas échéant du supplément familial

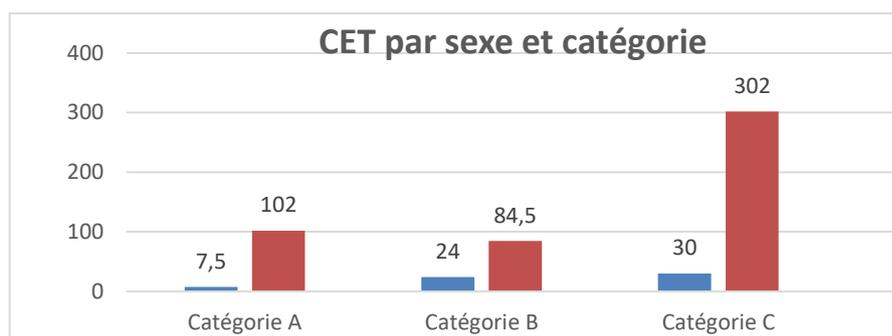
Montant des heures supplémentaires payé en 2018 : 7 504.91€

B. Le compte épargne temps

Mis en place le 8 juillet 2015, le CET permet aux agents d'épargner une partie de leurs congés.

La grande majorité des agents titulaires et non titulaires sur emplois permanents ont un compte-épargne temps.

Au 31 décembre 2018 le nombre de jours accumulés est de 550 jours représentant la somme de 43 885 €



C. Optimisation et modernisation du temps de travail

Le protocole d'accord sur le temps de travail (RTT) a été validé le 27 novembre 2018 pour une mise en application à partir du 1^{er} janvier 2019 qui :

- Prévoit la fixation des règles en matière d'organisation du temps de travail pour les agents de la CDC et du CIAS
- Reprend et complète le règlement intérieur adopté le 31 juillet 2016.
- Instaure la mise en place de cycles de travail :

A l'exception des agents de la Petite Enfance dont l'organisation du temps de travail est déterminée selon un planning répondant aux obligations de service et la réglementation applicable à cette activité, les agents ont la possibilité d'opter pour l'un des 3 cycles de travail suivants :

RECAPITULATIF Durée hebdomadaire moyenne du cycle	39 h	37 h30	35H
Nombre de jours ARTT			
Agent à temps complet	23 j	15 j	0
Agent à temps partiel à 90 %	21 j	13,5 j	0
Agent à temps partiel à 80 %	18,5 j	12 j	0
Agent à temps partiel à 50 %	11,5 j	7,5j	0

La mise en œuvre de ce protocole sera complétée par la gestion automatisée du temps de travail avec l'installation de systèmes de comptabilisation du temps de travail dès le premier trimestre 2019.

D. Analyse de l'égalité femmes-hommes au sein de la Communauté de Communes Aunis Atlantique

1. Chiffres clés

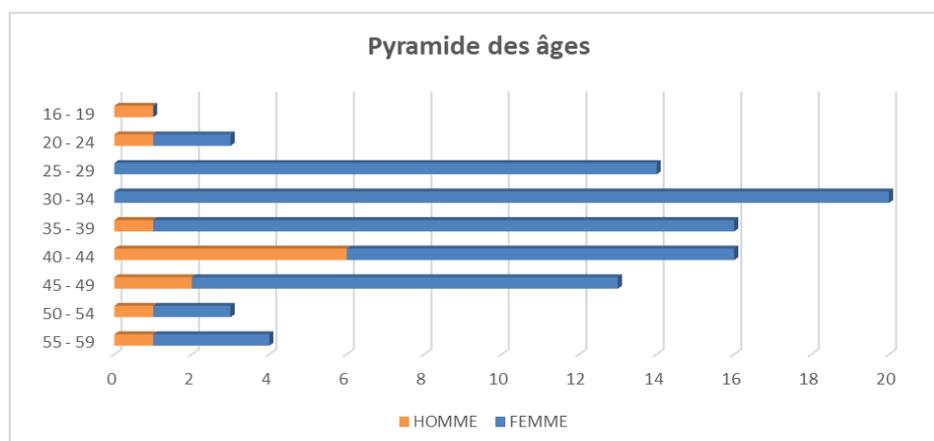
L'analyse qui va suivre est basée sur la situation la CDC AA au 31 Décembre 2018.

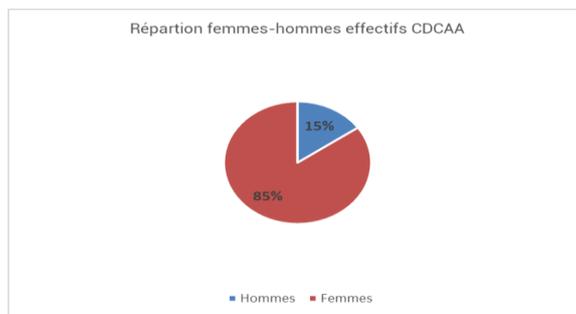
La CDC AA emploie 85 agents, titulaires et non titulaires.

La série de graphiques suivante illustre la répartition femmes-hommes au sein des effectifs de la collectivité, dans diverses catégories.

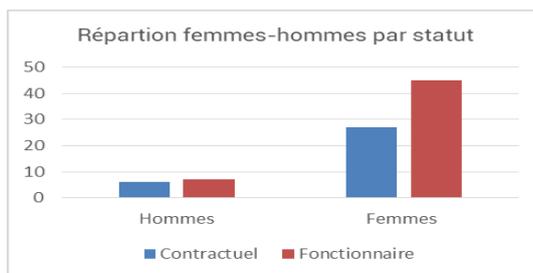
Pyramide des âges :

AGE	HOMME	FEMME
55 - 59	1	3
50 - 54	1	2
45 - 49	2	11
40 - 44	6	10
35 - 39	1	15
30 - 34	0	20
25 - 29	0	14
20 - 24	1	2
16 - 19	1	0

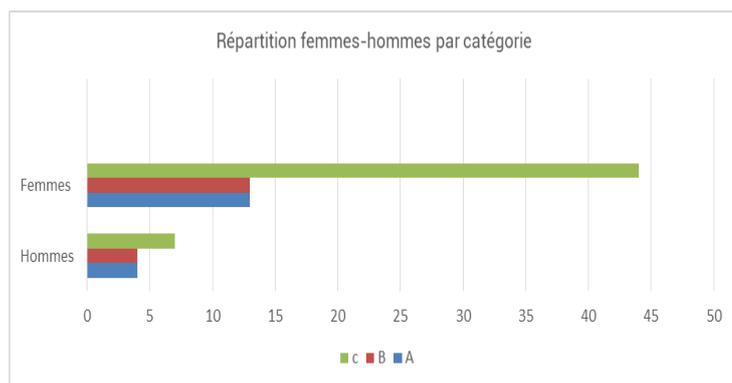




Sur les 85 agents, 85% sont des femmes et 15% des hommes.



La CDC compte 52 fonctionnaires et 33 contractuels. 18% des contractuels sont des Hommes et 82% des Femmes. 13% des fonctionnaires sont des Hommes et 87% sont des Femmes.



Au niveau national, la FPT compte 61% de femmes. Sur le total de ses effectifs, la FPT compte 64% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B et 31% en catégorie C

Les catégories A et les catégories B comptent chacune la même proportion d'hommes et de femmes, avec 24% d'hommes et 76% de femmes. La catégorie C, quant à elle, est composée de 14% d'hommes et de 86% de femmes.

En ce qui concerne les effectifs de la collectivité, 15% des effectifs totaux sont des femmes en catégorie A, 15% en catégorie B et 52% en catégorie C. en ce qui concerne les hommes 5%, des effectifs totaux, sont en catégorie A, 5% sont en catégorie B et 8% sont en catégorie C.

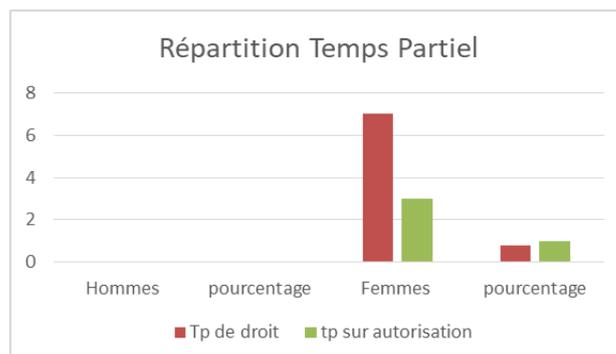
La CDC AA compte 31 postes à responsabilités, comprenant 1 poste de Directeur Général des Services (DGS), 3 postes de directeur(-trice) de pôle, 21 postes de chef(-fe) de service et 6 postes de responsable de structure.

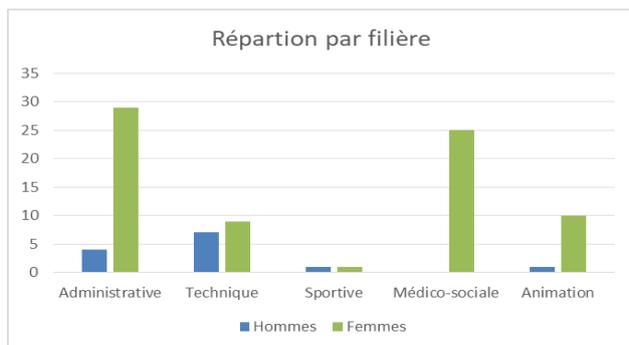
Le poste de DGS est occupé par un homme qui assure également, par intérim, la direction de 2 pôles. Le dernier pôle est dirigé par une femme.

Sur les 27 autres postes à responsabilités, 6 postes sont occupés par des hommes et 21 par des femmes.

Au total il y a 12 agents à temps partiel au sein de la collectivité, dont 75% sont des temps partiels de droit et 25% sont des temps partiels sur autorisation. La totalité des temps partiel sont pris par des femmes.

De plus la CDCAA emploie 3 agents à temps non complet, ces 3 agents étant des femmes.





Les statistiques de la collectivité suivent les tendances nationales de la Fonction Publique Territoriale dans laquelle la filière médico-sociale est la plus féminisée (9 agents sur 10), la filière administrative comporte 82% de femmes et la filière animation 72%

Les filières les plus féminisées au sein de la collectivité sont les filières médico-sociale (100% de femmes), d'animation (91% de femmes) et administrative (88%). Les filières technique et sportive comportent respectivement 56% et 50% de femmes.

VI. DEBATS

Pas de commentaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a pris acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et a pris acte de la tenue des débats qui suivent la présentation.

3. FINANCES – MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Par délibération du 20 décembre 2017, il a été créé des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement afin de favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé**

- D'OUVRIER les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus et pour une durée de trois ans de 2019 à 2021,
- DE MODIFIER la répartition et les crédits des AP/CP votées le 14 mars 2018,
- DE VALIDER les AP et CP comme définis dans le tableau de synthèse ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués dans le tableau ci-dessous, s'engageant ainsi à inscrire les crédits au budget primitif 2019,

INVESTISSEMENTS DU BUDGET PPAL - ETAT AU 06/02/19									
DEPENSES									
N° AP	Libellé de l'opération	Montant du Projet	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2019	CP 2020	CP 2021
ECONOMIE / TOURISME									
201801	ESPACE DE CO-WORKING MARANS	619 000 €	166 400 €	452 600 €			250 000 €	- €	- €
201803	LA BRIQUETERIE	800 000 €	11 290 €	30 000 €	758 710 €		- €	200 000 €	- €
201709	VALORISATION DE LA SEVRE FLUVESTRE	604 323 €	33 323 €	571 000 €			460 000 €	- €	- €
201902	BOUCLES VELOS	35 000 €		35 000 €		- €	- €	- €	- €
201722	SITES TOURISTIQUES	66 802,22 €	5 302 €	46 500 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €	- €	- €
PETITE ENFANCE									
201727	BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC	217 271,01 €	43 901 €	133 370 €	20 000 €	20 000 €	- €	- €	- €
SERVICES									
201804	POLE DE SERVICE	6 221 134 €	32 134 €	378 600 €	1 423 200 €	4 387 200 €	50 000 €	625 000 €	1 493 000 €
SOCIAL									
201805	POLE SOCIAL	901 690 €	1 890 €	719 800 €	180 000 €		621 200 €	- €	- €
201814	LOGEMENT SOCIAL	150 000 €		150 000 €					
201806	AIRE DE GRAND PASSAGE GDV	285 000 €	- €	235 000 €	50 000 €		50 000 €	- €	- €
SPORTS									
201711	GYMNASSE DE MARANS	3 639 370 €	191 570 €	2 543 600 €	904 200 €		1 310 000 €	380 000 €	- €
201807	PLATEAU D'EVOLUTION COURCON	265 000 €	- €	39 000 €	226 000 €		- €	110 000 €	- €
201715	MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	26 125 €	3 625 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	- €	- €	- €
201809	AUTRES BATIMENTS A USAGE SPORTIF	104 769 €	62 169 €	39 600 €	3 000 €	3 000 €	- €	- €	- €

TRANSITION ENERGETIQUE / MOBILITE									
201812	TRANSITION ENERGETIQUE	411 790 €	87 290 €	274 500 €	50 000 €	50 000 €	79 000 €	- €	- €
201903	POLES MULTIMODAUX	396 000 €		18 000 €	378 000 €	- €	- €	50 000 €	- €
AMENAGEMENT									
201719	PLUI / PLU COMMUNAUX	495 337 €	152 337 €	319 000 €	24 000 €		79 000 €	27 000 €	- €
DEPENSES COURANTES									
201815	NOUVEAUX SERVICES TECHNIQUES	354 223 €	309 023 €	45 200 €	- €		- €	- €	- €
201704	MATERIEL NON ROULANT	51 858 €	9 158 €	26 700 €	8 000 €	8 000 €	- €	- €	- €
201705	MATERIEL ROULANT	101 079 €	40 079 €	36 000 €		25 000 €	79 000 €	- €	- €
201721	MEMORIAL DE LA POCHE DE LA ROCHELLE	7 000 €	- €	7 000 €			- €	- €	- €
201710	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	133 549 €	68 549 €	35 000 €	15 000 €	15 000 €	- €	- €	- €
201811	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	163 710 €	123 710 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	- €
201714	LOGICIELS	279 202 €	77 702 €	156 500 €	45 000 €		35 000 €	- €	- €
201716	ETUDES DIVERSES	20 760 €	20 760 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
201717	VOIRIE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	128 876 €	82 376 €	26 500 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	- €
201814	FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'AME	309 884 €	149 884 €	160 000 €			- €	- €	- €
201901	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	211 015 €	- €	128 310 €	33 755 €	48 950 €	- €	- €	- €
201816	FONCIER	160 000 €		160 000 €			160 000 €	- €	- €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		17 159 767 €	1 672 472 €	6 794 280 €	4 156 365 €	4 589 650 €	3 188 200 €	1 392 000 €	1 493 000 €

AP/CP - BUDGET ANNEXE ZC DE L'AUNIS

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Observation
201904	REHABILITATION DE LA ZONE	1 125 000,00 €	- €	1 125 000 €		

AP/CP - BUDGET ANNEXE ZA BEAUVALLONS II

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Observation
201905	ACQUISITION DE TERRAINS	48 000,00 €		48 000 €		
201721	DIVERS TRAVAUX	29 200,00 €		29 200 €		
201719	REHABILITATION DE LA ZONE	350 000,00 €		250 000 €	100 000 €	
201906	PERMIS D'AMENAGER POIRAUDEAU	216 000,00 €		216 000 €		

AP/CP - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES

N° AP	Libellé de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Observation
201802	MAGASIN DE PRODUITS FERMIERS	562 838 €	512 838 €	50 000 €		
201725	ZC DE CHARRON	62 000,00 €	1 513 €	60 487 €		
AP18Q	HOTEL D'ENTREPRISE ST SAUVEUR	55 000,00 €	- €		55 000 €	
201818	LA PENISSIERE N°1	198 158,08 €	48 158 €	150 000 €		
201819	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS LOUES	22 521,49 €	2 521 €	10 000 €	10 000 €	

- D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre tous les actes pouvant se rattacher à la présente délibération.
- DE PRECISER que les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions des partenaires, l'autofinancement et l'emprunt.

4. FINANCES – FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE

Par délibération en date du 18 janvier 2017, le conseil communautaire a adopté un pacte fiscal et financier et notamment l'octroi des fonds de concours reposant sur un montant alloué à chaque commune en fonction de règles de répartition reposant sur deux critères de poids équivalent :

- * La population DGF
- * L'écart de potentiel financier

Une enveloppe de fonds de concours d'un montant initial de 560 000 € a été votée.

Il a été proposé d'abonder ce fonds pour un montant supplémentaire de 100 000 €.

La clef de répartition financière entre les communes est désormais fonction des derniers critères publiés de population INSEE et du potentiel financier, pondérés pour chacun à 50%, comme suit :

	Population INSEE 2019 (50%)			Potentiel financier (50%)				FDC Révisé
	Population INSEE (2019)	Clé de répartition	FDC tranche1 (50%)	Potentiel financier (2018 - DGCL)	Ecart relatif du potentiel financier	Clef de répartition	FDC tranche2 (50%)	
ANDILLY	2217	8%	3 750 €	672	0,86	4%	2 138 €	5 888 €
ANGLIERS	1029	3%	1 741 €	516	1,13	6%	2 785 €	4 526 €
BENON	1599	5%	2 705 €	522	1,11	6%	2 753 €	5 458 €
CHARRON	1981	7%	3 351 €	595	0,98	5%	2 415 €	5 766 €
COURCON	1757	6%	2 972 €	608	0,96	5%	2 363 €	5 335 €
CRAM CHABAN	654	2%	1 106 €	618	0,94	5%	2 325 €	3 431 €
FERRIERES D'AUNIS	877	3%	1 483 €	567	1,02	5%	2 534 €	4 017 €
LA GREVE SUR LE MIGNON	556	2%	940 €	552	1,05	5%	2 603 €	3 543 €
LA LAIGNE	477	2%	807 €	620	0,94	5%	2 318 €	3 125 €
LA RONDE	1055	4%	1 785 €	555	1,05	5%	2 589 €	4 374 €
LE GUE D'ALLERE	910	3%	1 539 €	531	1,09	5%	2 706 €	4 245 €
LONGEVES	955	3%	1 615 €	544	1,07	5%	2 641 €	4 256 €
MARANS	4517	15%	7 640 €	808	0,72	4%	1 778 €	9 418 €
NUAILLE D'AUNIS	1143	4%	1 933 €	544	1,07	5%	2 641 €	4 574 €
SAINT CYR DU DORET	637	2%	1 077 €	564	1,03	5%	2 548 €	3 625 €
SAINT JEAN DE LIVERSAY	2830	10%	4 787 €	579	1,00	5%	2 482 €	7 269 €
SAINT OUEN D'AUNIS	1639	6%	2 772 €	538	1,08	5%	2 671 €	5 443 €
SAINT SAUVEUR D'AUNIS	1692	6%	2 862 €	627	0,93	5%	2 292 €	5 154 €
TAUGON	795	3%	1 345 €	556	1,05	5%	2 584 €	3 929 €
VILLEDoux	2240	8%	3 790 €	507	1,15	6%	2 834 €	6 624 €
TOTAL	29560	100%	50 000 €	581,15	20,22	100%	50 000 €	100 000 €

De plus, il est proposé d'élargir les critères d'éligibilités à toutes les opérations d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé**

- D'ATTRIBUER une enveloppe complémentaire de 100 000 € permettant d'attribuer des fonds de concours aux communes selon le détail ci-dessus.
- DE MODIFIER l'article 2 du règlement d'attribution des fonds de concours « projets éligibles » par « toutes opérations d'investissement ».
- D'AUTORISER le Président à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

5. FINANCES – ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE NUAILLE D'AUNIS

La CDC a reçu un dossier de demande de fonds de concours de la commune de Nuaille d'Aunis pour l'année 2019. La commune sollicite un fonds de concours dans le cadre de son projet d'équipement de terrain de sport.

Le montant de l'opération est estimé à 2 022,52 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 800 €, représentant 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 800 € peut donc être accordée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** D'ATTRIBUER à la Commune de Nuaille d'Aunis le fonds de concours suivant : Equipement de terrain de sport : 800 euros.

6. FINANCES – INDEMNITES DES ELUS – REFERENCE EXCLUSIVE A L'INDICE TERMINAL

Depuis le 1^{er} janvier 2019 avec la révision du Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCRF) c'est désormais l'indice 1027 (et non plus 1022) qui sert de base aux calculs des indemnités de fonction des élus locaux.

Par délibération en date du 6 mai 2014, le conseil communautaire a décidé de fixer les taux et montants des indemnités de fonction des élus sur la base de l'indice brut 1015.

Conformément aux articles L 5211-12, R5214-1 et R 5332-1 du C.G.C.T. le montant de ces indemnités est fixé par l'organe délibérant selon un barème, réactualisé en tant que de besoin, par référence à l'indice brut terminal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** D'ACTUALISER conformément aux articles sus visés, les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents en fonction de la valeur de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

7. AIRE DE GRAND PASSAGE – TERRAIN DES GENS DU VOYAGE – SAFER – ECHANGE DE PARCELLE AVEC SOULTE

Les EPCI exercent la compétence de l'accueil des gens du voyage. Le schéma départemental des gens du voyage de Charente-Maritime prescrit une aire de grands passages sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Les aires de grand passage sont destinées à recevoir des groupes de 50 à 200 caravanes, elles ne sont pas ouvertes en permanence mais doivent être rendues accessibles conformément aux conditions fixées dans les schémas départementaux.

Le Département de Charente-Maritime dispose d'un emplacement idéal situé sur la commune de Marans au lieu-dit du Grand Beauregard d'une surface totale de 4,7 ha dont il est propriétaire en préfinancement auprès de la SAFER qui agit pour son compte (portage foncier),

La Communauté de Communes Aunis Atlantique envisage d'aménager une aire de grand passage à cet endroit et elle dispose également d'une surface agricole sur la commune de Longèves d'une surface de 4,98 h dont elle est également propriétaire en préfinancement auprès de la SAFER qui agit pour son compte (portage foncier), valorisée au 18 mars 2016 à 25 297,50 € ,

Le Département a formulé un accord de principe pour l'échange de ces deux parcelles étant entendu que le paiement d'une soulte sera due au profit du Département étant précisé que la parcelle de Marans est constituée d'un patrimoine bâti, considéré en tant que tel. La SAFER réalisera l'échange après constatation du paiement de la soulte par le CDC Aunis Atlantique et par le biais de simple écriture de stock foncier au sein de ses livres patrimoniaux.

La SAFER décrit les impacts financiers de l'échange avec paiement d'une soulte de 161 210,03 € auquel il conviendra de rajouter 2 248,19 € de frais notariés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix contre, 3 abstentions et 4 voix pour, **a décidé** DE NE PAS APPROUVER l'échange de parcelles comme défini ci-dessus.

8. COMMANDE PUBLIQUE – ACCORD-CADRE DE TRAVAUX MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES – LOTS 1 ET 2

Une consultation a été lancée pour des travaux de VRD et de paysage pour l'aménagement des zones d'activités de la CDC Aunis Atlantique. Cette consultation passée sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires a pour objectif de retenir 3 entreprises maximum pour chacun des 2 lots. Celles-ci seront remises en concurrence à la survenance du besoin.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans, sans minimum et avec un maximum par lot de :

Pour le lot n°1 - VRD - Eclairage Public : Maximum HT : 2 000 000,00 € HT

Pour le lot n°2 - Espaces Verts : Maximum : 500 000,00 € HT

Il y a lieu de contracter avec les 3 entreprises les mieux disantes pour chacun des lots.

La Commission Commande Publique qui s'est réunie le 29 janvier 2019 propose de retenir les entreprises suivantes :

Concernant le lot 1 : VRD, les entreprises sont les suivantes.

Entreprise	Classement
EUROVIA PCL - 17139 DOMPIERRE-SUR-MER	1
EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST - 17440 AYTRE	2
SAS CHARPENTIER TP - 85140 L'OIE	3

Pour le lot 2 : Aménagements paysagers, les 2 entreprises sont.

Entreprise	Classement
ID VERDE - 79210 PRIN-DEYRANÇON	1
CAJEV - 85000 LA ROCHE-SUR-YON	2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **a décidé** DE VALIDER le choix des entreprises ci-dessus et D'AUTORISER le Président à signer les différents marchés publics et les avenants de moins de 5%.

9. COMMANDE PUBLIQUE – GYMNASSE II MARANS – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION – LOTS 1 A 15

Suite à la validation de l'avant-projet définitif remis par le maître d'œuvre, le Groupement AERTS & PLANAS / B.E.T ATLANTEC / YAC INGENIERIE / CCE ASSOCIES / ACOUSTEX / ERIC ENON, par délibération n°CCom-14032018-08, la consultation concernant les travaux de construction du second gymnase intercommunal a été lancée.

L'opération se découpe en 15 lots pour un montant estimé global de 2 641 000 € HT.

La Commission Commande Publique qui s'est réunie le 4 février 2019 propose de retenir les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DE L'OFFRE en € HT
1	VRD - TERRASSEMENT	EUROVIA PCL – 17139 Dompierre s/Mer	256 949,34
2	ESPACES VERTS	ID VERDE – 79210 Prin-Deyrançon	34 555,19
3	GROS ŒUVRE	TRICHET – 17230 Marans	699 921,74
4	CHARPENTE BOIS	CHARPENTES FOURNIER – 85170 Le Poiré s/Vie	130 000,00
5	ETANCHEITE MULTICOUCHE ELASTOMERE	SMAC – 17000 La Rochelle	270 418,05
6	BARDAGES METALLIQUES	BELOUINC- 49750 Chanzeaux	179 529,55
7	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	FRERE CONCEPT – 85490 Benet	115 527,68
8	CLOISONS SECHES - FAUX-PLAFONDS	GAULT – 17440 Jazennes	26 413,35
9	MENUISERIES INTERIEURES	GAULT – 17440 Jazennes	57 695,46
10	EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOUANSPOORT – 37460 Nouans-les-Fontaines	37 276,05
11	CARRELAGES FAÏENCES	GROUPE VINET – 17440 Aytré	64 598,85
12	PEINTURES	SPP – 86440 Migné-Auxances	33 225,70
13	SOLS SPORTIFS	SPORTINGSOLS – 85250 Saint-Fulgent	88 615,30
14	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION	BREM'O ENERGIE – 85200 Fontenay-le-Comte	225 243,43
15	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	CEGELEC – 17180 Périgny	163 684,66
TOTAL HT			2 383 654,35

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a **décidé** DE VALIDER le choix des entreprises et D'AUTORISER le Président à signer les différents marchés publics et les avenants de moins de 5%.

10. RESSOURCES HUMAINES – REGIME INDEMNITAIRE – ELARGISSEMENT DE LA PRIME D'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICES AU GRADE D'INGENIEUR

Par délibération en date du 14 septembre 2016, le conseil communautaire avait décidé l'attribution de l'indemnité spécifique de service aux agents relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs, pour le grade d'ingénieur Principal.

Cadre d'emploi	Grades	Taux de base	Coef par grade	Montant de référence annuel	Coefficient modulation individuelle	
					Mini	Maxi
INGENIEUR	Ingénieur à partir du 6 ^{ème} échelon	361,90	33	14 331,24	0.300	1.15
	Ingénieur du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon inclus	361,90	28	12 159,84	0.300	1.15

Crédit global

- Ingénieur à partir du 6^{ème} échelon : maxi : 14 331,24 € proposé 55 % du maxi
- Ingénieur du 1^{er} au 5^{ème} échelon inclus : maxi : 12 159,84 € proposé 55 % du maxi

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a **décidé** D'ETENDRE le bénéfice de cette indemnité au grade d'Ingénieur et D'ETENDRE son versement aux agents contractuels de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

11. GEMAPI – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE (SMBSN) – CREATION – ADOPTION DES STATUTS – DESIGNATION DES DELEGUES

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (ci-après « GEMAPI ») a été transférée aux établissements publics de coopérations intercommunales à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018. La CdC Aunis Atlantique souhaite créer un syndicat mixte ouvert en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) avec les groupements de collectivités ci-après énumérés :

- la Communauté de Communes Mellois en Poitou,
- la Communauté de Communes Val de Gâtine,
- la Communauté de Communes Parthenay Gâtine,
- Vals de Saintonge Communauté,
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Autize-Egray (SIAH),
- le Syndicat mixte pour la réalisation du Lambon et de ses Affluents (SYRLA),
- le Syndicat des 3 Rivières – Guirande, Courance, Mignon (S3R).

Ce nouveau Syndicat Mixte ouvert prendra la dénomination de « Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise ».

Les statuts de la CdC Aunis Atlantique autorisent la communauté de communes à adhérer à des syndicats mixtes pour exercer les compétences qui lui ont été transférées soit par les communes membres, soit par la loi.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise aura pour objet l'exercice de la compétence GEMAPI telle que définie par les dispositions précitées du code de l'environnement, qui recouvre :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte aura pour objet d'assurer, conformément au projet de statuts annexé à la présente :

- Les actions de communication et de concertation nécessaires à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ;
- Des actions en faveur des zones humides attenantes aux milieux aquatiques et de la biodiversité.

Dès la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, l'intégralité des compétences des syndicats mixtes fermés ci-dessus énumérés qui en sont membres fondateurs (SIAH, SYRLA, S3R) sera automatiquement et de plein droit transférée audit syndicat nouvellement créé. Il en résultera, concomitamment, la dissolution de droit des trois syndicats mixtes fermés membres du futur Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise. Du fait de la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise et de la dissolution de plein droit des trois syndicats fondateurs ci-dessus énumérés :

- L'ensemble des biens, droits et obligations des syndicats seront automatiquement transférés au syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise ;
- L'ensemble des personnels des syndicats sera réputé relever du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise ;
- Les délégués représentant le syndicat de rivière seront intégrés après la dissolution du syndicat de rivière en qualité de représentants des communautés de communes et/ou de la communauté d'agglomération qui adhéreront au présent syndicat du fait de cette dissolution.

Les bienfaits de la mutualisation : la réunion d'un nombre plus important de collectivités territoriales au sein d'un unique syndicat mixte compétent en matière de GEMAPI et l'opportunité de ce processus en vue d'une homogénéisation des modalités d'exercice de cette compétence. Une telle mutualisation irait par ailleurs dans le sens de la rationalisation de la coopération entre collectivités territoriales et groupements de collectivités, telle que souhaitée par l'Etat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé**

- D'APPROUVER la création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise chargé de la compétence GEMAPI ;

- D'APPROUVER le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise tel que joint en annexe de la présente délibération ;
- DE PRENDRE ACTE de la dissolution de plein droit des trois Syndicats mixtes de rivière susmentionnés, membres fondateurs du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, dès la création du Syndicat Mixte ;
- DE DEMANDER au Préfet des Deux-Sèvres d'adopter un arrêté portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise conformément au projet de statuts annexé à la délibération et au périmètre qu'il identifie ;
- DE DESIGNER Monsieur Roland GALLIAN comme représentant titulaire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique
- DE DESIGNER Monsieur Jean-Pierre SERVANT comme représentant suppléant de la Communauté de Communes Aunis Atlantique
- D'AUTORISER le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. GEMAPI – SYNDICAT MIXTE VENDEE SEVRE AUTIZE (SMVSA) – DEMANDE D'ADHESION

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (ci-après « GEMAPI ») a été transférée aux établissements publics de coopérations intercommunales à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018. Les statuts de la CdC Aunis Atlantique l'autorisent à adhérer à des syndicats mixtes pour exercer les compétences qui lui ont été transférées soit par les communes membres, soit par la loi.

La CdC Aunis Atlantique souhaite adhérer au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize (SMVSA) pour déléguer la gestion des 3 000 ha situés au nord de la commune de Marans pour répondre à une logique de gestion unique sur un même bassin versant. Le Syndicat Mixte est compétent sur son territoire pour l'exercice de la compétence GEMAPI :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Au titre de la GEMAPI il intervient également :

- pour l'entretien et la restauration des cours d'eau principaux alimentant le marais tels qu'ils figurent sur la carte l'annexe 2 des présents statuts ;
- pour la mise en place et l'exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à la régulation des aquifères en lien avec la protection des écosystèmes aquatiques et la restauration des zones humides y compris par la réduction des prélèvements estivaux;
- pour la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes des milieux aquatiques et zones humides;

Le montant de l'adhésion annuelle en 2019, serait à titre indicatif, de l'ordre de 38 000 € sur la base de 3105 ha et 1 740 habitants calculé au ratio de territoire sur le bassin de la Vendée.

Le Conseil Communautaire aura à nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune intégrée dans le périmètre du Syndicat Mixte (commune de MARANS),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé**

- D'APPROUVER les statuts du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes tel que joint en annexe de la présente délibération ;
- DE SOLLICITER l'adhésion de la Communauté de Commune Aunis Atlantique auprès du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
- DE DEMANDER au Préfet de Vendée d'adopter un arrêté portant modification du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes conformément à la présente délibération;
- DE DESIGNER Monsieur Yves MIGNONNEAU comme représentant titulaire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique

- DE DESIGNER Monsieur Jean-Pierre SERVANT comme représentant suppléant de la Communauté de Communes Aunis Atlantique
- D'AUTORISER le Président à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. GEMAPI – GROUPEMENT DE COMMANDE SLGRI – CDC AUNIS ATLANTIQUE ET AUNIS SUD – SMVSA - SMBL

Suite à la notification de l'arrêté n° 18-0714/DCC-BCL de Monsieur le Préfet en date du 9 Avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes, la CdC a pris la compétence SLGRI.

Ce dossier devant être mené à l'échelle de la Baie de l'Aiguillon, il y a lieu de mettre en place un groupement de commande selon les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés Publics, avec la Communauté de Communes Aunis Sud, le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (SMVSA) et le Syndicat mixte du Marais Poitevin du Bassin du Lay (SMMPBL).

Cette étude (SLGRI de la Baie de l'Aiguillon) s'organise autour de plusieurs volets comme, par exemple, la prévention des risques, la prévision et surveillance des inondations, l'information sur les phénomènes, la réduction de la vulnérabilité des territoires, la préparation et gestion de la crise, le retour à la normale, la maîtrise de l'urbanisation en zone à risque, etc.

Il s'agit d'un document intégrateur des différentes démarches de prise en compte des risques en vue d'un aménagement durable du territoire.

Le groupement de commande permettra une cohérence de l'étude, une rationalisation des coûts et une mutualisation des compétences.

La convention de groupement de commande désigne comme coordonnateur la CDC Aunis Atlantique qui assurera ses missions à titre gracieux (opération de passation et d'exécution du marché).

Chaque membre du groupement sera quant à lui chargé de procéder aux paiements leur incombant conformément à la clé de répartition financière indiquée ci-après.

En procédure formalisée, la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur. En procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur du coordonnateur est compétent pour attribuer le(s) marché(s) public(s) ou accord(s)-cadre(s).

L'opération globale est estimée à 100 000 € HT, par rapprochement avec les montants d'études d'élaboration de SLGRI recueillis auprès de territoires voisins. Le montant exact de l'étude sera connu à l'issue de la consultation dans le cadre de la procédure de marché publics.

La CDC Aunis Atlantique sollicitera la part aux autres parties prenantes déduction faite des subventions avec répartition paritaire selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Membres	DEPENSES Montant (€ HT)	RECETTES Montant (€ HT)
CDC Aunis Atlantique	100 000 €	11 733 €
CDC Aunis Sud	0 €	4 933 €
SMVSA	0 €	16 667 €
SMMPBL	0 €	16 667 €
ETAT (FPRNM)	0 €	50 000 €
TOTAL	100 000 €	100 000 €

La CDC Aunis Atlantique participera au financement de cette étude au prorata de la surface de bassin attribuée au territoire de la CDC Aunis Atlantique (70,40%) à comparer à la surface de bassin attribuée au territoire de la CDC Aunis Sud (29,60 %).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 10 abstentions et 25 voix pour, **a décidé**

- DE VALIDER le groupement de commandes avec la CDC Aunis Sud, le SMVSA et le SMMPBL dans le cadre de l'étude d'élaboration de la SLGRI sur la baie de l'Aiguillon, avec la CDC en tant que coordonnateur,
- DE VALIDER le financement de cette étude de 100 000 € HT.
- D'AUTORISER le Président à demander les financements de l'Etat auprès de Monsieur le Préfet relatifs à la présente étude,
- D'AUTORISER le Président à procéder à tous les actes pouvant se rapporter à la présente délibération.

14. POLE NATURE – BAZOIN – GRILLE TARIFAIRE A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a **décidé** D'APPROUVER les grilles tarifaires à compter du 1^{er} mars 2019 :

GRILLE TARIFAIRE 1 CENTRE NATURE TAUGON 2019

PRIX HORS TAXES

pas d'application de la TVA (action publique)

ANIMATION GROUPE	
Généralités	
Séance	35,00 €
Forfait/enfant/jour	2,50 €
Accompagnant	Gratuit
Intervention, coût/km	0,25 €
Cas particuliers	
Ecoles CdC	Gratuit
Ecole gagnante du jeu "tri sélectif"	Gratuit
Interventions école de pêche CdC	Gratuit
Centres de loisirs CdC sur projets	Gratuit
Centres de loisirs CdC sortie ponctuelle ou mini-camps	-25%

GRILLE TARIFAIRE BAZOIN

PRIX HORS TAXES

application de 100 % de la TVA selon les produits et les services (action commerciale)

TARIF A LA BARQUE LOCATION "INDIVIDUELS"		
Observations		
enfant de moins de 3 ans	gratuit/non compté dans l'effectif	
enfant de plus de 3 ans	payant/compté dans l'effectif	
CIRCUIT 1H30		
1 à 4 personnes	5 à 6 personnes	7 à 9 personnes
15,84 €	20 €	24,17 €
CIRCUIT 2H00		
1 à 4 personnes	5 à 6 personnes	7 à 9 personnes
20,84 €	25 €	29,17 €
CIRCUIT 3H00		
1 à 4 personnes	5 à 6 personnes	7 à 9 personnes
28,34 €	32,50 €	37,50 €
TARIF A LA BARQUE LOCATION "GROUPE"		
Observations		
uniquement sur réservation		
minimum 10 personnes		
versement d'un acompte de 50 %		
CIRCUIT 1H30		
1 à 4 personnes	5 à 6 personnes	7 à 9 personnes
15,84 €	20 €	24,17 €
TARIF A LA BARQUE LOCATION "GROUPE SANS RESERVATION"		

Observations		
minimum 10 personnes		
tarif location "individuels" remisé comme suit :		
CIRCUIT 1H30		
1h30	2h00	3h00
10 %	12 %	15 %
TARIF A LA PERSONNE GUIDAGE "INDIVIDUELS"		
Observations		
présence d'une personne majeure obligatoire		
guidage à partir de 2 personnes		
CIRCUIT 1H30		
moins de 5 ans	entre 5 et 11 ans	12 ans et +
gratuit	12,50 €	16,67 €
TARIF A LA PERSONNE GUIDAGE "GROUPE"		
Observations		
uniquement sur réservation		
versement d'un acompte de 50 %		
10 à 35 personnes (enfants compris)		
hors période 1er juillet/1er septembre		
CIRCUIT 1H30		
moins de 5 ans	entre 5 et 11 ans	12 ans et +
gratuit	5,84 €	7,50 €
TARIF PAR ENFANT GUIDAGE "SCOLAIRES/CENTRES DE LOISIRS"		
Observations		
présence obligatoire d'un adulte ou animateur par barque		
uniquement sur réservation		
CIRCUIT 1H30		
accompagnateurs enregistrés + chauffeur de bus	Accompagnateurs non prévus	enfant
gratuit	embarquement refusé	5,84 €
TARIF AU CANOE LOCATION "INDIVIDUEL"		
Observations		
1 à 3 personnes/canoë		
CIRCUIT 1H30	CIRCUIT 3H00	
13,34 €	25 €	
SUR LA PISTE DE LA LOUTRE		
Observations		
uniquement sur réservation		
tarif à la personne		
11 personnes (enfants compris) maximum		
Adapté pour les + de 8 ans		
DUREE 2H00		
enfant de 8 à 11 ans	12 ans et +	
12,50 €	16,67 €	
LES MATINALES DU MARAIS		
Observations		
sans réservation si barques disponibles		
4 barques maximum au départ de 8h30		

petit déjeuner compris servi de 8h00 à 8h30		
tarif à la personne		
CIRCUIT 1H30		
moins de 3 ans	3 ans et +	
gratuit	12,50 €	
UN SOIR AU MARAIS		
Observations		
uniquement sur réservation		
départs en location jusqu'à 20h00 (circuit 1h30)		
CIRCUIT 1H30		
1 à 4 personnes	5 à 6 personnes	7 à 9 personnes
15,84 €	20 €	24,17 €
PARTENARIAT RESTAURANT ETANGS DE JULIE		
Remise de 10 % sur présentation de justificatif		
LIVRET TRACES DES ANIMAUX		
Observations		
uniquement sur le circuit principal 1h30		
s'ajoute au tarif location		
4,17 €		
LOCATIONS DIVERSES		
COUSSINS		
0,84 € le coussin		
PARTENARIAT RESTAURANT ETANGS DE JULIE		
Observations		
uniquement sur réservation		
déjeuner ou dîner avant/après la location de barque/canoë		
REMISE		
10 % à l'embarcadère ou au restaurant sur présentation du ticket		
PARTENARIAT GITES DE FRANCE		
REMISE		
10 % sur présentation d'une attestation d'hébergement		
PARTENARIAT SITES CDC AA		
REMISE		
10 % sur présentation d'un coupon estampillé CDC AA		
BONS TOMBOLAS/DOTATIONS		
REMISE		
10 % sur présentation d'une attestation		
BONS CDC		
REMISE		
bon gratuit utilisable hors juillet/août		
sur réservation		
9 personnes maximum		
REMISE		
bon gratuit d'avril à juin sur présentation		

15. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET PAR LE

PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS RECUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lors de la séance du 15 novembre 2017, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque utilisation.

Décisions du Bureau Communautaire du 23 Janvier 2019 :

* **Enfance – Jeunesse - Contrat Enfance-Jeunesse 2018-2021 - Signature**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a validé le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021.

Dans le cadre de ce contrat, le subventionnement du reste à charge des dépenses annuelles de fonctionnement des structures d'accueils précitées s'élève à 55% plafonné.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 est un contrat unique pour Aunis Atlantique au sein duquel les gestionnaires d'accueils collectif de mineurs sont solidaires. A ce titre la communauté assure la coordination et la gestion globale du Contrat, les associations transmettent toutes les données nécessaires à la bonne gestion du contrat.

Le CEJ 2018-2021 est multi signataires et les collectivités territoriales qui ont compétence à gérer des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) inscrits au CEJ, perçoivent directement les Prestations de Services CEJ (PScej) de la CAF.

La CdC perçoit les Prestations de Service CEJ pour ses structures Petite Enfance et enfance jeunesse (ACM du service des sports) et pour les structures associatives relevant de sa compétence qu'elle reverse selon le fléchage établi par la CAF. Ces structures relèvent des modules 1-2 et 3 du CEJ.

Le montage financier du CEJ 2018-2021 est composé de 11 modules répartis comme suit :

Module1- Petite Enfance- CDC

- ✓ Relais Assistante Maternelle intercommunal
- ✓ Ludothèque
- ✓ 4 Multi Accueils
- ✓ Postes de coordination Petite Enfance et coordination PEL/CEJ

Module 2- Parentalité - CDC

- ✓ LAEP La petite tribu –CSC Les Pictons
- ✓ LAEP Pomme de reinette- CS Espace Mosaïque

Module 3- Enfance – CDC

- ✓ Club de loisirs Courçonnais
- ✓ Les Pictons
- ✓ AFR St Sauveur
- ✓ ACM intercommunal
- ✓ Formation BAFA/BAFD

Module 4- Enfance – Andilly ACM les mômes du Marais

Module 5- Enfance – Sivos Benon Ferrières ACM SIVOS

Module 6- Enfance – Angliers ACM municipal

Module 7- Enfance – Le Gué d'Alléré ACM municipal

Module 8- Enfance – Nuillé d'Aunis ACM La Ruche

Module 9- Enfance – St Ouen d'Aunis ACM L'île aux enfants

Module 10- Enfance – St Jean de Liversay ACM Les P'tits du coin

Module 11- Enfance – Villedoux ACM municipal

* **Ressources humaines – Reclassement Educatrice Jeunes Enfants**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a validé la modification du tableau des effectifs avec l'ouverture de 9 postes d'Eduteur Territorial de Jeunes Enfants (EJE) à temps complet (35/35^{ème}) – Catégorie A :

- 3 postes d'EJE de 1^{ère} classe
- 6 postes d'EJE de 2^{ème} classe

Dans le cadre du protocole de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), le gouvernement s'est engagé, dès 2016, dans une démarche d'harmonisation et valorisation des carrières

et des rémunérations. Une des mesures consiste à reclasser en catégorie A certains agents de catégorie B de la filière sociale appartenant aux cadres d'emplois des EJE.

*** Ressources humaines – SIG – Transformation poste Technicien en Technicien territorial principal 2^{ème} classe**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a validé la modification du tableau des effectifs en ouvrant un poste sur le grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe (35/35^{ème}), les missions étant en adéquation avec le cadre d'emploi.

*** Ressources humaines – Chargé de mission Grands projets – Elargissement des possibilités de candidatures sur la filière administrative (Attaché territorial – Catégorie A)**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a validé la modification du tableau des effectifs en créant un poste de chargé de mission Grands projets sur la filière administrative Attaché Territorial en catégorie A à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer les fonctions suivantes : assurer la conduite de plusieurs opérations de construction neuve, de réhabilitation et d'extension de bâtiments, en soutien des autres services support de la collectivités.

*** Ressources humaines – Pôle Nature – Recrutement service civique**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a validé le recrutement d'un service civique sur la thématique de l'éducation à l'environnement pour le Pôle-Nature du Marais poitevin.

Il a également été validé la décision de signer un avenant « Chèque déjeuner volontaire » avec l'agence des chèques déjeuner UP au bénéfice de ce service civique.

*** Développement économique – Trophée CyclaB – Attribution d'un lot**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de participer au Trophée CyclaB 2019 et d'attribuer un prix d'une valeur de 1 500 € permettant d'accompagner financièrement la mise à disposition d'un local professionnel.

En effet, afin de favoriser l'émergence de porteurs de projets qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire, le laboratoire d'innovation CyclaB lance le « Trophée CyclaB 2019 » visant à récompenser les meilleurs projets utilisant des déchets ressources du territoire de CyclaB pour créer une activité économique, sociale ou culturelle.

Le prix attribué par la CDC permettra un accompagnement financier à hauteur de 1 500 € pour la mise à disposition d'un local professionnel.

*** Grands projets – ERP – Tiers-lieu à Marans – Catégorie et déclaration d'effectif du maître d'ouvrage**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le classement futur du bâtiment destiné au tiers-lieu à Marans, en l'ERP de catégorie 5 et de type W.

Le Président a été autorisé à demander au Maire de la commune de rattachement le classement de l'ERP en 5W,

Au regard du projet de réaménagement, l'effectif maximal de l'établissement sera de 62 personnes,

Le Président sollicitera les avis de la sous-commission départementale d'accessibilité et de la sous-commission départementale de sécurité,

*** Grands projets – ERP – Pôle social à St Jean de Liversay – Catégorie et déclaration d'effectif du maître d'ouvrage**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le classement futur du bâtiment destiné au Pôle social à Saint Jean de Liversay en l'ERP de catégorie 5 et de type M.

Le Président a été autorisé à demander au Maire de la commune de rattachement le classement de l'ERP en 5M.

Au regard du projet de réaménagement, l'effectif maximal de l'établissement sera de 94 personnes.

Le Président sollicitera les avis de la sous-commission départementale d'accessibilité et de la sous-commission départementale de sécurité.

*** Grands projets – Création double échangeur Communes de Saint Sauveur et Ferrières par le Département de la Charente-Maritime – Cession de parcelles à l'euro symbolique**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider la cession à l'euro symbolique des parcelles sur les communes de Saint Sauveur d'Aunis et Ferrières au profit du Département de Charente-Maritime,

En effet, le Département de Charente-Maritime a demandé de céder ces parcelles à l'euro symbolique en vue de la réalisation d'un double échangeur.

Ce double échangeur est attendu par la population depuis plusieurs années et permettra de régler une situation de croisement de flux routiers très accidentogène. Ces aménagements routiers de premier plan sont totalement financés par le Département ainsi que les frais de cession et de bornage associés,

* Culture – Programmation culturelle 2019

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a approuvé la programmation culturelle 2019 autour de 26 propositions artistiques déclinées autour de 9 temps forts :

✓ Jeune Public :

La Communauté de Communes reconduit son action auprès de la petite enfance en offrant 14 représentations du spectacle **Je me réveille** par **Mosaï et Vincent** aux enfants et assistantes maternelles des multi-accueils du territoire. 4 représentations « tout public » supplémentaires sont proposées aux familles du territoire.

✓ Sites en Scène – Une nuit à la Briquèterie

En juillet, le site de La Briquèterie accueillera le collectif du **Cirque Rouages** pour une carte blanche composée de 3 spectacles : **Ondes**, une traversée funambule, **Sodade**, *Fable circassienne et musicale sur fil infini* et le concert du groupe **Soon**.

✓ Visites Insolites

Pour la quatrième année, dans le cadre de la valorisation et de la découverte de nos communes, quatre visites insolites de villages, permettent aux habitants de découvrir de façon originale le patrimoine et les atouts de notre territoire : Visite théâtrale en milieu naturel **La S.T.R.I.N.G** de la Compagnie **Ces Dames disent**, balade en fanfare avec **La Clique sur Mer**, visite historique et musicale avec **Atemporelle** et Théâtre de Rue avec **15** de la Compagnie **Tétrofort**.

Ces quatre visites, offertes aux communes, seront complétées par 3 créations : une sur le thème de la mobilité et de la transition énergétique, **Esprit de la nature Tour Bus** de la Compagnie **Midi à l'Ouest**, et deux propositions inédites pour le site de la Briquèterie, **Laisser une trace** par **Aline Caillaud-Pauchet et Wilfried Hildebrandt** et **La Tuile Rit** par **Aline Caillaud-Pauchet et Pierre Renverseau**.

✓ Forum des associations

En septembre, la collectivité réaffirme son soutien aux associations du territoire par l'organisation d'un grand Forum des associations. Au programme, le spectacle **Les Mijorettes** de la Compagnie **SBAM** et une démonstration étonnante de **Christophe Pavia** qui va réaliser ses **mystérieuses coiffures**.

✓ Autres

L'Orchestre de Chambre Nouvelle Aquitaine reviendra sur Aunis Atlantique pour une représentation unique.

L'évènement « J'peux pas j'ai piscine » permettra aux habitants de (re)découvrir les 2 piscines du territoire avec le spectacle **Show Power** de la Compagnie **Autour de Peter** et enfin un temps festif culinaire suivi d'un grand bal orchestré par **Le Balluche de la Saugrenue !**

✓ Soutien aux Compagnies locales

Une nouvelle tournée de 4 représentations de la lecture-spectacle **4 Femmes** de la Compagnie **Les Mots d'Images** sera proposée chez l'habitant ou dans des lieux insolites du territoire.

Une soirée avec le spectacle **PACE 14-18** de la Compagnie **Voix d'Aunis** sera offerte à une commune du territoire.

✓ Partenariats

Deux soirées seront proposées dans le cadre de partenariats avec des structures culturelles rochelaises :

- Accompagnement des habitants dans une sortie-découverte à **La Coursive**, Scène Nationale de La Rochelle,
- proposition d'une soirée ciné-débat dans le cadre du **Festival Ecran Vert**, 1^{er} festival de cinéma environnemental et sociétal basé à La Rochelle.

✓ Résidences à La Briquèterie

En parallèle à la programmation développée sur les communes d'Aunis Atlantique, la récente reprise en gestion du site de la Briquèterie permettra de proposer l'accueil de 4 Compagnies en résidence : **Brasse Brouillon** de Poitiers, **Qualité Street** de Rennes, **La Chaloupe** de Niort et **La Hop Hop Compagnie** de Poitiers.

✓ Médiation culturelle et ateliers de pratique artistique

Dans le cadre des orientations stratégiques prioritaires de la Politique éducative locale, la CDC organisera cette année des ateliers d'éducation à l'image pour 3 groupes de jeunes :

- dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes

- dans le cadre du partenariat avec l'Université de La Rochelle
- pour les jeunes de l'IME Le Breuil

Cette programmation culturelle 2019 a été estimée à **84 828 €**, les recettes prévisionnelles ont été estimées à **34 650 €**. Le coût résiduel pour la CdC serait de **50 178 €**

*** Culture – Maison d'Alice – Convention de renouvellement**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention permettant de verser à la commune de St Sauveur d'Aunis la somme de 130 € mensuels en dédommagement des charges supportées par la commune, à réception d'un titre de recettes, et ce jusqu'au 31 décembre 2020

La Compagnie Les Mots d'Images devra quant à elle s'acquitter des charges à hauteur de 70€/mois.

*** Mutualisation – Mise à jour groupements de commandes – Intégration résidence autonomie Saint Jean de Liversay**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé d'étendre les groupements de commande au CCAS de Saint Jean de Liversay pour la résidence autonomie de la commune.

Décisions du Président

⇒ 12/12/2018-DEC2018-031 : Concernant la consultation pour la fourniture et livraison de couches pédiatriques pour les multi-accueils de la CdC Aunis Atlantique, il a été validé le choix de l'entreprise Laboratoire RIVADIS.

Ce marché est un accord-cadre à bons de commande conclu pour un an renouvelable 3 ans avec un seuil maximum de 7 500 euros hors taxe par an.

⇒ 12/12/2018-DEC2018-032 : Afin de financer la construction du magasin de produits fermiers, il a été décidé de contracter un emprunt de 600 000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Les principales caractéristiques du contrat :

- Durée d'amortissement : 25 ans
- Amortissement progressif, à échéances annuelles constantes
- Taux d'intérêt fixe à 1,89 %
- Périodicité trimestrielle
- Frais de dossier de 600 €
- Autres commissions : Néant
- Clause de remboursement anticipé du capital : possible partiellement ou totalement à chaque échéance moyennant un délai de préavis et sans indemnité (sauf en cas de reprise de l'encours ou refinancement par une autre banque)

⇒ 18/12/2018-DEC2018-033 : Concernant la consultation pour une mission d'appui à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2024 (lot 1) et à la réalisation de son évaluation environnementale stratégique (lot 2), il a été validé :

- Lot 1 : le groupement AKAJOULE/ATMOTERRA/CITTANOVA dont le mandataire est le bureau d'étude AKAJOULE pour un montant de 32 875 euros hors taxe.
- Lot 2 : le bureau d'études EVEN CONSEIL pour un montant de 14 025 euros hors taxe.

Pour rappel, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, d'adopter un Plan Climat Air Energie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018.

⇒ 11/01/2019-DEC2019-001 : Il a été décidé de vendre la parcelle ZS 182 (ZS 218 et ZS 219 suite à un projet de division) située dans la ZA de Beaux Vallons à Saint Sauveur d'Aunis pour un montant de 83 628 euros hors taxe et hors frais. Le porteur de projet envisage la construction de locaux sociaux, d'un atelier de réparation et de maintenance de camions, d'une aire de lavage et de stationnement de poids-lourds et d'autobus.

⇒ 11/01/2019-DEC2019-002 : Considérant que le crédit prévu au FNGIR inscrit au budget 2018 était insuffisant, il a été décidé de procéder au virement de crédit suivant :

Dépenses de Fonctionnement

Nature	Fonction	Chapitre	Libellé	Montant
022	01	022	Dépenses imprévues	-11 000
739221	01	014	FNGIR	+11 000

⇒ 21/01/2019-DEC2019-003 : Afin de financer les différents projets à compter de 2019, il a été décidé de contracter un emprunt de 700 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

Les principales caractéristiques du contrat :

- Durée d'amortissement : 25 ans
- Amortissement à échéances constantes
- Taux d'intérêt fixe à 1,69 %
- Périodicité trimestrielle
- Frais de dossier de 700 €
- Autres commissions : Néant

⇒ 28/01/2019-DEC2019-004 : Il a été décidé de vendre la parcelle ZI 336, située dans la ZA Les Cerisiers à Villedoux, d'une superficie de 942 m² au prix de 31 792 euros hors taxe et hors frais. Le porteur de projet envisage la construction d'un atelier de stockage de pièces mécaniques et de réparation automobile (hors casse automobile).

⇒ 28/01/2019-DEC2019-005 : Il a été décidé de vendre la parcelle ZI 336, située dans la ZA Les Cerisiers à Villedoux, d'une superficie de 751 m² au prix de 28 328 euros hors taxe et hors frais. Le porteur de projet envisage l'agrandissement de ses locaux actuels et la location de cellules professionnelles.

⇒ 31/01/2019-DEC2019-006 : Concernant l'accord-cadre à bons de commande pour la conception graphique, mise en page et impression des bulletins communautaires de la CdC lot.2 impression, façonnage et livraison du journal communautaire avec l'imprimerie MINGOT, des modifications de format pour certains numéros ont amenés à décider de conclure un avenant permettant d'ajouter des nouveaux prix au bordereau de prix unitaire du lot 2 :

- Format 21.5 x 27 – 24 pages, papier offset blanc 100 gr, 14 200 exemplaires : 3 020 € HT
- Format 17 x 27 – 8 pages, papier offset blanc 135 gr, 14 000 exemplaires : 1 324 € HT
- Format 17 x 27 – 12 pages, papier offset blanc 135 gr, 14 000 exemplaires : 1 850 € HT

Le Conseil Communautaire **a pris acte** de ces décisions

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président présente deux nouveaux agents qui viennent d'intégrer la Communauté : François BORDIER, agent des Services Techniques et Fanny LOCHE, assistante Ressources Humaines. Il souhaite bonne réussite professionnelle à Benoît ABEL, assistant Ressources Humaines.

Affichage le 22 Février 2019

Le Président

Jean-Pierre SERVANT